

NOUVELLES MODALITES DE PRET DE SALLES ET DE MATERIEL

2019/2020

L'ENSATT met à disposition de ses anciens étudiants diplômés des salles et du matériel pour les aider à poursuivre des expérimentations, préparer des maquettes ou répéter des spectacles.

Le flux de demandes auquel nous devons répondre étant chaque année plus important, nous mettons en place à partir du 1^{er} septembre 2019 un certain nombre de règles :

- Les demandes de prêt s'adresseront à celles et ceux qui ont quitté l'ENSATT depuis moins de 5 ans.
- Nous donnerons la priorité aux plus jeunes diplômés ainsi qu'aux collectifs et compagnies composées majoritairement de diplômés de l'Ecole.
- Afin de pouvoir planifier les réservations de salles et de matériel dans les meilleurs délais, les porteurs de projet devront soumettre leur demande aux dates suivantes :
 - **Du 1^{er} au 15 septembre** : pour un prêt en octobre, novembre ou décembre
 - **Du 1^{er} au 15 novembre** : pour un prêt en janvier, février ou mars
 - **Du 1^{er} au 15 janvier** : pour un prêt en avril, mai ou juin
 - **Du 1^{er} au 15 mars** : pour un prêt en juillet, août ou septembre

Les demandes sont à adresser par mail à :

Laurent Gutmann, directeur (laurent.gutmann@ensatt.fr) et à Brigitte Vidil (brigitte.vidil@ensatt.fr), responsable de l'insertion professionnelle.

Après avis favorable, un formulaire (mis en ligne à la rentrée) sera à compléter et à adresser à Marie-Pierre Schummer, assistante à la Direction technique.